

DETTE DES PAYS DU SUD : QUE PEUT FAIRE LA BELGIQUE ?



Renaud Vivien (E&F), Femmy Thewissen (11.11.11), Anaïs Carton (CADTM),
Aurore Guieu (OXFAM Belgique) et Leïla Oulhaj (CNCD-11.11.11)

Juin 2021

Un effort international ambitieux en matière d'allègement de la dette est crucial si l'on veut éviter le risque d'une "décennie perdue"¹ pour les pays en développement et assurer une reconstruction post-Covid-19 durable. La note de positionnement "Répondre à la crise du Covid-19 : la Belgique et l'annulation de la dette des pays du Sud"², explique pourquoi l'allègement de la dette est une réponse cruciale à la crise économique consécutive au Covid-19. Dans sa note de politique générale³ et l'exposé d'orientation politique⁴, la ministre de la Coopération au développement, Madame Kitir, va dans ce sens lorsqu'elle affirme que l'annulation de la dette a sa place dans le financement du développement et qu'elle plaide pour un approfondissement et un élargissement de l'approche actuelle. Un approfondissement et un élargissement sont nécessaires, vu le caractère trop limité de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)⁵. Entretemps, une nouvelle initiative, le Cadre commun de traitement de la dette des pays pauvres, a été lancée pour permettre aux pays de restructurer leur dette insoutenable, mais elle ne parvient pas non plus à résoudre les problèmes fondamentaux liés au moratoire de l'ISSD. Cette analyse se concentre sur les recommandations à la Belgique en termes de dette bilatérale, de dette multilatérale, de dette due au secteur privé et sur la question primordiale de la gouvernance.

Dettes bilatérales

- **Recommandation 1 : La Belgique peut jouer un rôle de pionnier au niveau international en annulant immédiatement et sans condition les paiements de la dette bilatérale dont elle est créancière en 2020 et 2021, sans inclure les montants annulés dans son APD⁶.**

Cette mesure est une demande centrale de la société civile internationale depuis le début de la crise de la Covid-19, afin de garantir les liquidités nécessaires aux pays dans le besoin⁷. Une telle mesure unilatérale, qui n'aurait qu'un impact budgétaire limité pour la Belgique, constituerait **un acte concret de solidarité pour les pays en développement**. Pour donner une indication de l'ordre de grandeur des montants, nous nous référons aux remboursements à la Belgique prévus pour les pays participant au moratoire. Ceux-ci s'élèvent à 12,43 millions de dollars pour 2020 (de mai à décembre) et à 9,03 millions de dollars pour 2021⁸.

Une telle annulation pourrait également avoir un effet d'entraînement positif sur d'autres pays créanciers. En retirant unilatéralement ses créances (pour les paiements suspendus en 2020 et ceux prévus pour 2021), **la Belgique jouerait ainsi un rôle de pionnier** dans le contexte de la crise de la Covid-19 (mais pas sans précédent dans l'histoire - voir le cas de la Norvège

¹ https://unctad.org/system/files/official-document/trd2020_en.pdf

² Voir https://www.entraide.be/IMG/pdf/briefing_dette_actualise_fevrier2021.pdf

³ <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1580/55K1580018.pdf>

⁴ https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/expose_orientation_politique_kitir_2020.pdf

⁵ Sur l'ISSD, voir notre analyse « 8 questions/réponses sur la dette et le coronavirus », <https://www.entraide.be/8-questions-reponses-sur-la-dette-du-sud-et-le-coronavirus>

⁶ Aide publique au développement

⁷ <https://jubileedebt.org.uk/press-release/call-for-immediate-cancellation-of-developing-country-debt-payments>

⁸ Eurodad, *Shadow report on the limitations of the G20 Debt Service Suspension Initiative: Draining out the Titanic with a bucket?*, 2020, https://www.eurodad.org/g20_dssi_shadow_report

ci-dessous). Pour la Belgique, ce ne serait pas non plus la première fois puisqu'elle a joué un rôle de pionnier en 2015 en adoptant une loi sur les fonds vautours.

- **Recommandation 2 : Pour le reste des dettes bilatérales envers la Belgique, notre pays devrait procéder à un audit transparent de la dette⁹ impliquant les pays débiteurs et la société civile. Un tel audit devrait permettre de déterminer quelles sont les dettes illégales, illégitimes ou odieuses (par exemple parce qu'elles ont été contractées par des gouvernements non démocratiques ou parce que le montant emprunté n'a pas profité à la population locale), de les annuler et de garantir ainsi des pratiques responsables en matière d'endettement à l'avenir. Par un audit de ses créances, la Belgique démontrerait également son engagement à la transparence.**

3

À cet égard, nous nous référons à l'exemple de **la Norvège**. En 2006, le pays a procédé à un audit et **a annulé unilatéralement** (à hauteur de 62 millions d'euros) **ses créances illégitimes sur cinq pays du Sud** (Équateur, Égypte, Jamaïque, Pérou et Sierra Leone), sans poser de condition et sans comptabiliser les montants annulés au titre de l'APD. La Norvège a reconnu que les prêts qu'elle a contractés à l'époque dans le cadre de la "campagne d'exportation de navires" étaient un échec en termes de politique de développement et a reconnu sa responsabilité dans les dettes illégitimes de ces cinq pays¹⁰. Cette approche unilatérale n'est pas interdite par le principe de solidarité qui prévaut au sein du Club de Paris¹¹. En effet, lorsque la Norvège a annulé sa dette en 2006, le Club de Paris a déclaré que le principe de solidarité ne devait pas empêcher l'annulation unilatérale de la dette. À l'époque, **la majorité des pays du Club de Paris ont soutenu la position de la Norvège**.

Dettes multilatérales

- **Recommandation 3 : la Belgique devrait préconiser une annulation des créances par le FMI et la Banque mondiale, sans privilégier la notation financière de ces institutions par rapport à leurs obligations internationales en matière de droits humains et sans conditionner cette annulation à des politiques d'austérité budgétaire et de privatisation.**

Pourquoi les créanciers multilatéraux devraient-ils participer aux initiatives d'allègement de la dette ?

- **Le FMI et les différentes banques multilatérales de développement sont les principaux créanciers des 73 pays les plus pauvres** éligibles à l'initiative ISSD. Selon les derniers chiffres officiels, les créanciers multilatéraux détenaient 243 milliards de dollars sur les 73 pays à la fin de 2019, soit 46% de la dette publique extérieure de ces pays¹².

⁹ Cela répondrait à une demande formulée par le Sénat belge le 27 mars 2007, aux différentes recommandations de l'expert indépendant des Nations Unies chargé d'examiner l'impact de la dette extérieure, et à l'avis du conseil consultatif 2015 sur la cohérence des politiques pour le développement.

¹⁰ De Carvalho, J. N., « L'audit norvégien », novembre 2013, <https://www.cadtm.org/L-audit-norvegien>

¹¹ Le club de Paris est un groupe informel de créanciers publics. Il traite les dettes publiques, c'est-à-dire celles des gouvernements et celles du secteur privé garanties par le secteur public.

¹² "Multilateral creditors, including the IMF, were DSSI-eligible countries' most important creditors, with a total outstanding of \$243 billion at end-2019, which is equivalent to 46 percent of total public and publicly guaranteed debt." World Bank Group.

- Outre la rupture d'égalité entre les créanciers, l'absence de participation des créanciers multilatéraux à l'ISSD est tout à fait contre-productive à la fois pour les pays qui bénéficient du moratoire que pour les États créanciers (dont la Belgique) participant à cette initiative. En effet, **ce moratoire, ainsi que les nouveaux prêts accordés pour officiellement lutter contre les effets de la pandémie, risquent de servir à payer en priorité les créanciers privés et multilatéraux** au détriment de besoins urgents des populations sur place.

- **Une partie des prêts octroyés par le FMI et la Banque mondiale n'a pas profité à la majorité des populations.** C'est le cas également **des prêts conditionnés** à la mise en place de « réformes structurelles » consistant pour les pays débiteurs à adopter des **mesures d'austérité budgétaire et de libéralisation de l'économie** (dérégulation nationale, privatisation des entreprises, suppression significative des barrières douanières, du contrôle des changes et des mouvements de capitaux). **Ces mesures sont toujours d'actualité**, comme le montre une étude récente selon laquelle 84% des prêts accordés par le FMI depuis septembre 2020 visant à répondre à la crise de Covid-19 encourageaient des mesures d'austérité au lendemain de la crise sanitaire et, dans certains cas, les exigeaient¹³. Signalons aussi qu'avant l'arrivée de la Covid-19, 113 pays avaient prévu d'appliquer en 2020 des mesures d'austérité sur incitation du FMI¹⁴. Ce sont pourtant ces mesures qui ont à la fois affaibli les services publics et augmenté la vulnérabilité des pays du Sud aux menaces extérieures, aggravant ainsi leur endettement. En 2014, un article scientifique sur le virus Ebola concluait ainsi que « les exigences du FMI en matière de rigueur budgétaire ont affaibli les systèmes de santé des pays africains les plus durement frappés par le virus Ebola. Elles ont aussi empêché une réponse coordonnée pour lutter contre l'épidémie¹⁵ ».

Pourquoi est-il possible et nécessaire d'annuler la dette multilatérale ?

- **L'allègement de la dette devrait avoir la priorité sur la notation de la Banque mondiale sur les marchés financiers.** L'argument utilisé par la Banque mondiale pour ne pas participer à l'ISSD ou à l'annulation de la dette est que cela nuirait à la notation favorable de la Banque mondiale (AAA) et à ses revenus. Par conséquent, selon l'argument, les clients de la Banque mondiale seraient financièrement désavantagés au fil du temps par une disponibilité plus limitée de crédits à des coûts plus élevés, en raison de la perte éventuelle de ces conditions de financement favorables pour la Banque mondiale. Or, **le fait que la Banque mondiale privilégie sa notation 'AAA' par rapport aux intérêts des populations va à l'encontre de ses obligations internationales en matière de droits humains**¹⁶.

[International Debt Statistics 2021, p. 16](https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34588/9781464816109.pdf)

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34588/9781464816109.pdf> En 2018, la Banque mondiale détenait à elle seule 103,73 milliards de dollars de dette des pays éligibles à l'initiative ISSD. EURODAD, The G20 Debt Service Suspension Initiative, Draining out the Titanic with a bucket?, p. 7.

<https://d3n8a8pro7vhm.cloudfront.net/eurodad/pages/768/attachments/original/1610355046/DSSI-briefing-final.pdf?1610355046>

¹³ N. Daar et N. Tamale (2020), A Virus of Austerity? The COVID-19 spending, accountability, and recovery measures agreed between the IMF and your government. Blog d'Oxfam International. <https://www.oxfam.org/en/blogs/virus-austerity-covid-19-spending-accountability-and-recovery-measures-agreed-between-imf-and>

¹⁴Munevar, D., "G20 debt service suspension: A response not fit for purpose (I)", EURODAD, blog, 21 avril 2020, https://eurodad.org/q20_debt1

¹⁵Kentikelenis et al. (2014). The International Monetary Fund and the Ebola outbreak. The Lancet Global Health Vol. 3(2), p.69-70.

¹⁶ Comme l'a indiqué le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU dans une déclaration officielle du 24 juin 2016, la Banque mondiale, comme toute autre organisation internationale, doit respecter la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les principes généraux du droit international et les traités de 1966 relatifs aux droits de l'Homme. En outre, en tant qu'institutions spécialisées des Nations unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) sont liés par les buts et principes généraux de la Charte des Nations unies, qui incluent le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

- **Les nouveaux prêts de la Banque mondiale¹⁷ ont augmenté le fardeau de la dette**, qui était déjà insoutenable avant la pandémie¹⁸. Cela augmente le risque que certains pays soient en défaut de paiement de leurs créanciers, y compris la Banque mondiale¹⁹. En fin de compte, c'est le scénario qui pourrait affaiblir la notation financière de la Banque mondiale. **Selon cette logique, l'allègement de la dette est en fait nécessaire et bon pour la viabilité globale de la dette**, car un processus équitable et efficace d'allègement de la dette permettra aux pays de mieux faire face à leurs futurs remboursements. L'allègement de la dette doit donc être considéré comme un crédit positif car il peut "faciliter l'investissement à court terme et renforcer la viabilité de la dette à long terme"²⁰.

- **Rôle pernicieux des agences de notation de crédit** : la Banque mondiale préfère rester en bons termes avec les marchés financiers et les agences de notation de crédit plutôt que de contester leur influence²¹. Compte tenu des questions qui se posent quant à la précision de leurs analyses et à leur rôle dans les crises passées²², **les agences de notation de crédit devraient être davantage réglementées** et leurs notations devraient **inclure des indicateurs sociaux et environnementaux** conformes aux ODD.

- **Il est possible pour la Banque mondiale d'effacer des dettes sans affecter sa note sur les marchés financiers**. Par exemple, en 2005, la Banque mondiale a annulé certaines de ses créances sur les pays en développement²³, sans affecter la notation financière de la Banque mondiale.

Comment y parvenir ?

Il existe différentes manières, qui peuvent être combinées, de financer un mécanisme d'annulation de la dette :

- Un premier moyen consiste à **utiliser le produit de la vente d'une partie des réserves d'or du FMI**. Selon les calculs de l'ONG Jubilee Debt Campaign, l'annulation par le FMI et la Banque mondiale de leurs créances envers les pays éligibles à l'initiative ISSD entre octobre 2020 et décembre 2021 pourrait facilement être financée avec les bénéfices de la vente de seulement 6,7% de l'or détenu par le FMI²⁴.

Par conséquent, ces institutions ne peuvent imposer des mesures qui empêcheraient les États de remplir leurs propres obligations nationales et internationales en matière de droits humains.

¹⁷ Lors des assemblées annuelles de 2020 (automne), la Banque mondiale a annoncé qu'elle était prête à accorder 160 milliards de dollars de nouveaux prêts jusqu'en juin 2021.

¹⁸ Voir, par exemple, [l'analyse de la Banque mondiale](#) de décembre 2019 sur l'augmentation sans précédent de la dette des pays en développement.

¹⁹ Des études menées par le FMI et une agence privée de notation du crédit montrent que la réticence des créanciers à annuler la dette a pour conséquence que les pays fortement endettés empruntent à des taux d'intérêt élevés. <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2016/12/31/Sovereign-Debt-Restructuring-Recent-Developments-and-Implications-for-the-Fund-s-Legal-and-PP4772>

<https://www.scooperatings.com/ScopeRatingsApi/api/downloadstudy?id=d89d0b31-d96a-4cfb-a7a7-6558e499080d>

²⁰ <https://www.scooperatings.com/ScopeRatingsApi/api/downloadstudy?id=d89d0b31-d96a-4cfb-a7a7-6558e499080d>

²¹ <https://d3n8a8pro7vvhmx.cloudfront.net/eurodad/pages/768/attachments/original/1610355046/DSSI-briefing-final.pdf?1610355046>

²² https://www.cepal.org/sites/default/files/presentation/files/final-final-cdr_alicia_barcelona.pdf

²³ Il s'agissait de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) lancée en 2005. Ce plan d'allègement des dettes multilatérales était le prolongement de l'initiative PPTE (*Pays Pauvres Très Endettés*) Voir Renaud Vivien, *L'annulation de la dette du tiers-monde*, pp. 33-34. CRISP, 2010. <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2010-1-page-5.htm#>

²⁴ https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2020/10/IMF-and-World-Bank-debt-cancellation_10.20.pdf

- Une autre option consiste à **utiliser les "droits de tirage spéciaux"** (DTS)²⁵ pour couvrir le coût d'une annulation de la dette multilatérale. Une nouvelle émission de DTS de 1 000 milliards de dollars pourrait financer l'annulation de tous les paiements de la dette multilatérale des pays éligibles à l'initiative ISSD d'octobre 2020 à décembre 2024 (69,6 milliards de dollars).

- Une troisième option consiste à **utiliser une partie des bénéfices réalisés par les banques multilatérales de développement et le FMI sur les prêts qu'elles ont accordés**. Ces bénéfices sont constitués d'intérêts et de certaines commissions payés par les pays débiteurs.

Dettes dues au secteur privé

- **Recommandation 4 : la Belgique devrait utiliser tous ses leviers pour obliger les créanciers privés à annuler leurs créances sur les pays du Sud.**

Compte tenu de leur rôle accru dans la charge de la dette des pays en développement et du fait qu'ils ne sont pas tenus de participer aux initiatives d'allègement de la dette, nous préconisons ici aussi que la Belgique explore les voies nécessaires pour obliger le secteur privé à participer aux initiatives d'allègement de la dette, tant à court qu'à long terme.

À court terme :

- La Belgique devrait utiliser tous ses leviers et instruments politiques pour obliger les créanciers privés à annuler leurs créances sur les pays en développement. La Belgique devrait au niveau national, au moins :
 - **conditionner toute aide publique aux créanciers privés à l'obligation pour ces derniers de renoncer aux paiements prévus pour 2021.**
 - explorer les possibilités juridiques de **se doter d'un instrument législatif** qui oblige les créanciers privés ayant un lien avec la Belgique à renoncer à une partie de leurs créances.
- Au niveau international, la Belgique devrait :
 - **plaider en faveur de mécanismes similaires** pour obliger les créanciers privés à participer aux initiatives d'allègement de la dette.
 - **partager son expertise sur les fonds vautours** et plaider pour que d'autres pays et l'UE adoptent une législation équivalente à la loi belge du 12 juillet 2015 sur la lutte contre ces fonds.

²⁵ Le DTS est un avoir de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les allocations de DTS peuvent être utiles pour fournir des liquidités et compléter les réserves officielles des pays membres, comme ce fut le cas lors de la crise financière mondiale. Source : <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/14/51/Special-Drawing-Right-SDR>

À plus long terme, il est nécessaire de :

- réformer le cadre international de gestion de la dette pour **éviter les prêts irresponsables²⁶ et éviter une accumulation insoutenable de la dette²⁷**.
- mettre en place un mécanisme multilatéral indépendant, transparent et équitable de restructuration de la dette souveraine au sein des Nations Unies, couvrant tous les types de dettes. La **création d'un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette souveraine** contribuerait également à garantir que l'annulation de la dette soit contraignante pour tous les créanciers privés – ce qui permettrait également de limiter l'impact des fonds vautours (voir ci-dessous : gouvernance).

7

Gouvernance

L'allègement de la dette pour qui ?

- **Recommandation 5 : Nous préconisons des initiatives d'allègement de la dette pour les pays dans le besoin, et pas seulement pour les pays à faible revenu. À court terme, il s'agit des pays qui ont besoin de ressources maintenant dans le contexte des impacts sociaux et économiques résultant de la crise du Covid-19.**

L'allègement de la dette doit être accordé **sur la base de critères objectifs et d'une analyse de la dette incluant les droits humains et les ODD**, en rupture avec l'analyse de la viabilité de la dette réalisée par le FMI. Par exemple, le réseau Erlassjahr²⁸ remet en question la définition du FMI de la viabilité de la dette : il s'agit "d'une estimation à court terme de la réalisation de critères de performance indépendants des objectifs de développement à long terme"²⁹. Le Global Sovereign Debt Monitor³⁰ d'Erlassjahr adopte une vision beaucoup plus large, en analysant 154 pays en développement (au lieu de 63 comme le fait le FMI) et en définissant la viabilité de la dette de manière plus large pour inclure les impacts à long terme sur les droits de l'homme.

L'allègement de la dette par quelles agences ?

- **Recommandation 6 : Nous préconisons la mise en place d'un mécanisme multilatéral équitable et transparent pour la restructuration de la dette souveraine.**

²⁶ Au cours de la dernière décennie, les pays en développement ont été témoins d'une intégration rapide et souvent prématurée dans des marchés financiers internationaux fortement sous-réglementés, y compris les secteurs bancaires dits "parallèles", dont on estime qu'ils contrôlent environ la moitié des actifs financiers mondiaux. <https://unctad.org/webflyer/great-lockdown-great-meltdown>

²⁷ <https://www.oxfam.org/en/research/under-radar-private-sector-debt-and-coronavirus-developing-countries>

²⁸ Réseau allemand pour l'annulation de la dette. <https://erlassjahr.de/en/>

²⁹ See Observer [Winter 2017](#)". <https://www.brettonwoodsproject.org/2020/12/g20-debt-proposal-continues-to-favour-creditors/>

³⁰ https://erlassjahr.de/wordpress/wp-content/uploads/2020/05/Global-Sovereign-Debt-Monitor_2020.pdf

Il n'existe actuellement aucun mécanisme coordonné et systématique permettant aux pays de restructurer leurs dettes en cours de manière globale. Selon le réseau Eurodad, « les pays débiteurs sont confrontés à une situation caractérisée par des opérations *ad hoc*³¹, par des tâtonnements, par les besoins et les intérêts des créanciers et par un paysage fragmenté de forums informels et opaques de créanciers »³², comme le Club de Paris.

La première réponse à la crise de la dette induite par la crise sanitaire du Covid-19 a pris la forme de l'ISSD³³. Entretemps, un successeur a été créé par le G20 en novembre : le Cadre commun de traitement de la dette des pays pauvres. Les premiers pays ayant présenté une demande de restructuration de la dette dans le cadre de cette nouvelle initiative sont le Tchad, l'Éthiopie et la Zambie. En octobre 2020, Eurodad a réalisé une analyse de ce que l'on peut attendre de cette initiative (sans avoir accès aux détails précis) sur la base des négociations ISSD et du dernier mécanisme de restructuration de la dette ('approche d'Evian'³⁴) développé par le Club de Paris, qui est également susceptible de guider cette initiative³⁵. De cette analyse, il ressort que **l'approche du G20 pour traiter la vulnérabilité de la dette selon les principes du Club de Paris est susceptible d'échouer et de conduire à une "décennie perdue" pour les pays en développement**. L'explication réside dans l'interaction complexe entre les créanciers³⁶. 'Les pays en développement doivent faire face à une crise économique, sanitaire et sociale sans précédent tout en étant écrasés par des créanciers concurrents'.

Des avertissements³⁷ ont été lancés depuis longtemps, même avant la crise du Covid-19, concernant les problèmes posés par les mécanismes *ad hoc* d'allègement de la dette, qui se sont développés au fil du temps, dans un contexte où la dynamique de la dette publique a considérablement changé³⁸. En outre, **le président de la Banque mondiale, David Malpass, a lui-même appelé à une réforme de l'architecture financière internationale qui, selon lui, est "biaisée en faveur des pays riches créanciers"**³⁹.

Les organisations de la société civile réclament depuis des années la création d'un tel mécanisme multilatéral au sein des Nations Unies⁴⁰. Les négociations complexes dans le contexte de l'ISSD et les défis que nous voyons en ce qui concerne le cadre commun montrent qu'il est vital d'instaurer un tel mécanisme.

³¹ Au cas par cas

³² <https://www.eurodad.org/debtworkout>

³³ Voir page 2, dans l'introduction

³⁴ <https://clubdeparis.org/fr/communications/page/approche-evian>

³⁵ https://www.eurodad.org/the_g20_common_framework_for_debt_treatments_beyond_the_dssi_is_it_bound_to_fail

³⁶ Les créanciers privés sont simplement encouragés dans ce cadre à participer et à assurer un "partage équitable de la charge", mais c'est au pays en situation de surendettement qu'incombe la tâche presque impossible de convaincre ses créanciers privés d'autoriser un allègement de la dette.

<https://www.brettonwoodsproject.org/2020/12/g20-debt-proposal-continues-to-favour-creditors/>

³⁷ <https://www.eurodad.org/debtworkout>

³⁸ De nouveaux prêteurs bilatéraux se sont multipliés ces dernières années (comme la Chine, l'Inde et l'Arabie saoudite), qui sont plus susceptibles d'accorder des crédits sur la base de garanties telles que des actifs existants ou des revenus futurs (par exemple, la vente de produits de base). Les emprunts auprès de prêteurs commerciaux privés sont également plus nombreux. Une part croissante de la dette des pays en développement prend la forme d'obligations commerciales négociées sur les marchés internationaux des capitaux, ce qui se traduit par une dette beaucoup plus risquée et plus coûteuse.

³⁹ <https://www.banquemonnaie.org/fr/news/speech/2020/10/16/remarks-by-world-bank-group-president-david-malpass-to-the-annual-meetings-2020-development-committee>

⁴⁰ Sur la base des principes définis dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies (A/69/L.84).

Au-delà des conditionnalités

- **Recommandation 7 : Dans le but de réaliser les ODD, de garantir la réalisation effective des droits humains, y compris les droits sociaux fondamentaux, et d'assurer des dépenses publiques pour sauvegarder les droits et les besoins des citoyens, les initiatives d'allègement de la dette devraient être entreprises sans imposer de conditions. Tant que ces initiatives sont mises en place dans le giron des créanciers (G20 et Club de Paris) et sont liées aux programmes du FMI, nous voyons de grands risques liés à l'imposition de (nouvelles) conditionnalités préjudiciables aux populations.**

9

Selon Eurodad, **les conditions attachées aux prêts du FMI**, par exemple, comprennent généralement des réductions des dépenses publiques, des réformes de la sécurité sociale, des réformes du marché du travail, la promotion de la participation du secteur privé à la gestion des services publics et des infrastructures, la privatisation des biens publics et une augmentation des taxes sur la consommation, entre autres mesures d'austérité néolibérale. L'objectif explicite de ces mesures est de contrôler les déficits et les dettes publiques, mais aussi de garantir le remboursement des créanciers. Ces conditions **ont des répercussions négatives sur les droits humains**⁴¹.

Depuis des années, les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile pointent les politiques de conditionnalité du FMI et des banques multilatérales de développement. Ce risque existe également dans le contexte du *Cadre commun de traitement de la dette des pays pauvres*, qui exige également que les pays cherchant à restructurer leur dette concluent un accord avec le FMI.

Malgré les déclarations et les dispositifs mis en place jusqu'à présent, aucun allègement significatif du fardeau de la dette n'a donc encore eu lieu depuis le début de la crise sanitaire, empêchant de ce fait les pays du Sud de faire passer les droits humains avant les intérêts de leurs créanciers. Il importe donc que les citoyens continuent à interpeller nos décideurs politiques pour qu'ils agissent au niveau belge et plaident pour des annulations effectives de ces dettes injustes et meurtrières.

Analyse publiée dans le cadre d'une action commune pour l'annulation de la dette du Sud :



Voir le site et la pétition à signer : www.annulerladette.be

⁴¹ <https://www.eurodad.org/outofservice>